



# Régie des Eaux de VENelles R.E.V.E.

Etablissement public local en charge du service  
de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la commune de Venelles  
Statuts du 22 janvier 2013

Rue Félix Chabaud  
13770 VENELLES  
Code APE :  
EAU : 3600 Z  
ASSAINISSEMENT : 3700 Z  
SIRET : 493 587 471 000 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Mercredi 25 mai 2016 à 18h30

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	12

Le Conseil d'Administration de la régie des eaux de Venelles a été convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation qui lui a été adressée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 9 des statuts.

**N° 17/2016**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Administrateurs présents à cette assemblée	Administrateur absent à cette assemblée	Administrateurs ayant donné pouvoir	Secrétaire de séance
Alain QUARANTA, François LANGLET, Françoise WELLER, Marie SEDANO, David THULLIER, Jean-Marc MANZON, Jean-Philippe DALES, Alain SAUCOURT, Pierre ROUSSET.	Jean-Louis MARTINEZ	De Philippe DOREY à François LANGLET De Patrick HUMBERT à Alain SAUCOURT De Eric PAILLART à Alain QUARANTA	David THULLIER

### Exposé des motifs

Selon l'instruction budgétaire et comptable M49, l'autofinancement appelé virement à la section d'investissement, voté au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé dans l'exercice en cours.

Le virement à la section d'investissement est voté par l'assemblée délibérante sous le vocable "réserves" après le vote du compte administratif et constatation du résultat de l'exercice.

Le compte administratif 2015 du budget d'assainissement présente en sa section d'exploitation un excédent de **1 182 121,39 €** et en sa section d'investissement un excédent de **345 497,59 €**.

L'équilibre de la section d'investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des restes à réaliser de l'exercice qui s'élèvent à **329 563,40 € en dépenses et 200 000 € en recettes**.

La section d'investissement du budget assainissement est ainsi excédentaire de **215 934,19 €** à la clôture de l'exercice 2015 et ne nécessite aucune affectation du résultat.

### Visas

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1 à L2221-10, et R2221-1 à R2221-52 ;

**Vu** le Code Général des Impôts ;

**Vu** la délibération n° 230/2006 adoptée par le conseil municipal de Venelles en sa séance du 12 décembre 2006, confiant l'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement à la R.E.V.E, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et fixant les statuts ainsi que le montant de la dotation initiale ;

**Vu** les statuts modifiés de la REVE adoptés par délibération du Conseil municipal n° D2013-0AG en séance du 22 janvier 2013 ;

**Vu** l'adoption du budget primitif 2015 par délibération du Conseil d'Administration n° 40/2014 du 11 décembre 2014 ;

**Vu** le vote du compte administratif 2014 par délibération n° 6/2015 du 27 mai 2015 fixant les résultats de l'exercice 2014 et les restes à réaliser ;

**Vu** l'affectation du résultat 2014 votée par délibération n° 8/2015 du 27 mai 2015 ;

**Vu** le budget supplémentaire 2015 voté le 13 novembre 2015 par délibération n° 24/2015 ;

**Vu** le vote du compte de gestion 2015 par délibération n° 13/2016 du 25 mai 2016 ;

**Vu** le vote du compte administratif 2015 par délibération n° 15/2016 du 25 mai 2016 ;

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **D'AFFECTER** le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Réserves :	<b>0,00 € (compte 1068)</b>
Report à nouveau (créditeur)	<b>1 182 121,39 € (compte 110)</b>

Le conseil d'administration après avoir délibéré,

**ADOPTE**

<b>Pour : 12 voix</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
Alain QUARANTA, François LANGLET, Françoise WELLER, Marie SEDANO, David THUILLIER, Jean-Marc MANZON, Jean-Philippe DALES, Alain SAUCOURT, Pierre ROUSSET, Philippe DOREY, Patrick HUMBERT, Eric PAILLART.		

Transmis aux services de la Sous-préfecture le :	
Publié le :	

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**REGIE DES EAUX DE VENELLES (R.E.V.E.)**  
Le Président,  
Rue Felix Chabaud - 13770 VENELLES  
Tél. 04 42 54 63 82 - Fax 04 42 54 61 27  
Code APE 4702Z - SIRET 493 587 471 00019  
Site internet : [www.regie-des-eaux-de-venelles.fr](http://www.regie-des-eaux-de-venelles.fr)

Alain QUARANTA